**Zeitschrift:** Theologische Zeitschrift

**Herausgeber:** Theologische Fakultät der Universität Basel

**Band:** 45 (1989)

**Heft:** 2-3

Artikel: La personnalité, le caractère et les méthodes de travail d'Henri de Gand

: les épanchements d'Henri dans ses œuvres scholastiques

Autor: Macken, Raymond

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-878234

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La personnalité, le caractère et les méthodes de travail d'Henri de Gand

Les épanchements d'Henri dans ses œuvres scholastiques.

On n'a pas retrouvé jusqu'ici des lettres personnelles d'Henri de Gand, bien qu'on en mentionne. Mais dans ces lettres, qui étaient probablement des pièces officielles, il ne révèle peut-être pas plus sa personnalité que dans ses autres œuvres. On arrive cependant à connaître assez bien cette personnalité par ces œuvres. Dans ses œuvres scholastiques on dispose d'un terrain immense où l'on peut trouver des expressions qui rélèvent ses sentiments intimes et ses convictions profondes, d'autant plus qu'Henri avait le culte de la sincérité et du courage au service de la vérité, qui n'excluait d'ailleurs pas la soumission à l'autorité officielle de l'Eglise. Dans ces œuvres, aussi arides, scholastiques et techniques que certaines puissent paraître, on trouve souvent des notations qui expriment ses sentiments intimes. Il faut apprendre à lire aussi les penseurs scholastiques du point de vue de leur personnalité. Il n'y a p. ex. qu'à lire les éloges qu'Henri voue à la vraie amitié et la fidélité qui la caractérise, <sup>2</sup> pour savoir qu'il était lui-même un ami fidèle. On pourrait rédiger tout un florilège où les sentiments profonds et les grandes convictions d'Henri de Gand sont exprimées d'une façon éloquente en des moments d'émotion, qui lui survenaient au milieu de son travail de rédaction à des œuvres qui semblent arides quant à la terminologie technique, mais qui ne le sont pas quant au contenu. Certains de ces épanchements d'Henri ont déjà été relevés et mis très justement en lumière par les nombreux auteurs qui ont déjà étudié ses ouvrages, mais beaucoup d'autres restent à découvrir.

Le témoignage de la reproduction symbolique, choisie par Henri pour son sceau personnel d'archidiacre.

En dehors de ses œuvres, on trouve une expression sûre de sa personnalité dans le sceau, accompagné d'un contre-sceau, qu'il a choisi comme archidiacre. On trouvera la reproduction des deux dans notre ouvrage en prépara-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. R. Macken, Bibliotheca manuscripta Henrici de Gandavo (Henrici de Gandavo Opera Omnia, I–II), Leiden 1979, p. 1800.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Id., Human Friendship in the Philosophy of Henry of Ghent, dans Franziskanische Studien 70 (1988) 176–184.

tion Henri de Gand ... Dates et documents.<sup>3</sup> Le contre-sceau, qui ne représente qu'une partie du sceau, est imprimé à l'aveugle sur toutes les couvertures des volumes de la série HENRICI DE GANDAVO *Opera Omnia*, éditée par la Catholic University of Leuven. Le sceau personnel d'Henri de Gand en tant qu'archidiacre du diocèse de Tournai représente le Christ ressuscité, portant dans sa main droite une banière. On peut être sûr, selon les coutumes de cette période, que l'image imprimée sur son sceau personnel fut choisie par Henri lui-même, et exprimait quelque chose qui lui tenait profondément à cœur. L'image du Christ ressuscité est sans doute mise ici en avant par Henri comme le plus ferme argument de notre foi, selon l'expression de St. Paul.<sup>4</sup> Peut-être Henri voulait-il aussi exprimer par elle la victoire de la foi sur tous ses adversaires et sa propre soumission à la foi, et la choisit comme un guide plus sûr que les philosophes anciens. Dans ce sens le texte suivant d'Henri pourrait peut-être exprimer ses sentiments personnels à ce propos:

«... minimum inconveniens apparens in eis quae fide tenemus, maximum debemus reputare inconveniens, et dicere quod quaecumque ratio humana, quantumcumque efficax appareat, tamen verisimilitudine decipit, secundum quod dicit Augustinus de rationibus quae inducuntur contra veritates contentas in sacra Scriptura, cum quarum veritate eiusdem auctoritatis sunt quae in sacramentis Ecclesiae et circa peccatum originale et cetera instituta a Christo et a Deo facta tenemus ex consuetudine Ecclesiae et dictis sanctorum, etsi de illis in sacra Scriptura nulla omnino fieret mentio. Et ideo incomparabiliter praeferenda sunt huiusmodi facta et sacrae Scripturae dicta omnibus quae a philosophis dicta sunt et scripta, nec illis comparari (possunt), quia, ut dicitur in Psalmo de philosophis qui erant suis doctrinis iudices et doctores gentium, «Absorpti sunt coniuncti petrae iudices eorum». Ubi dicit Augustinus: «Petra erat Christus. Coniuncti: id est comparati. Iudices eorum: tamquam iudicantes de moribus et sententiam proferentes. Dixit hoc Aristoteles. Adiunge illum petrae et absorptus est; apud inferos contremiscit. Dixit hoc Pythagoras, dixit hoc Plato: adiunge illos petrae. Compara auctoritates illorum auctoritati evangelicae. Compara inflatos Christo crucifixo. Dicimus eis: «Vos litteras vestras conscripsistis in cordibus superborum; ille crucem suam fixit in frontibus regum. Ergo absorpti sunt coniuncti petrae iudices eorum. Tamdiu videntur aliquid dicere, donec comparentur petrae. Propterea si inventus fuerit aliquis eorum dicere quod dicit Christus, congratulamur illi. Sed erunt multi qui contradicant. Quid ergo erit? «Audient verba mea, quoniam praevaluerunt». Praevaluerunt verba mea verbis eorum. Dicta sunt quaedam ab eis diserte, sed a me vere». Ecce quod quamdiu non fuerint comparata dicta philosophorum dictis et factis Christi, dictis in sacra Scriptura et factis in sacramentis et in corpore quoad identitatem in vivo et mortuo et corporis praeservationem, et etiam in corpore nostro quoad originalis propagationem, et cetera huiusmodi, tamdiu possunt videri aliquid dicere diserte, sed cum comparantur petrae in dictis et factis, si contradicant, non est eis ulterius credendum quasi aliquid dicant vere.»5

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> *Id.*, Henri de Gand (+ 1293), maître en théologie à l'Université de Paris, archidiacre de l'évèché de Tournai. Dates et documents (en préparation).

<sup>4</sup> Cf. I Cor., XV, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Henrici de Gandavo *Quodlibet X. Ed. R. Macken (Opera Omnia, XII)*, Leiden 1981, 103, 37–104, 69.

Tout le passage du *Quodlibet* IX, q. 8, 154,62–156,26, est intéressant à ce propos.<sup>6</sup> En effet, Henri s'attache ici à la tradition de l'Eglise, même en des matières aussi difficiles que celle concernant la sainte Eucharistie: «... et ideo magis est nobis securum in hoc, et universaliter in eis quae sunt fidei, auctoritati inhaerere quam rationi...» (155,77–78).

L'opposition d'Henri aux tendances de certains philosophes anciens, incompatibles avec la foi chrétienne.

Dans la période de l'enseignement d'Henri de Gand cet attachement à la foi de l'Eglise catholique allait de pair avec la prise de conscience plus nette de certaines erreurs des philosophes anciens, surtout d'Aristote. Le temps du concordisme était passé. On se rendait compte que les ouvrages d'Aristote comportaient une série d'erreurs entre beaucoup de doctrines philosophiques excellentes. Il fallait, en plein respect pour Aristote, le dire clairement. On voit régulièrement dans les ouvrages d'Henri apparaître le souci d'un tri clair. Ainsi il n'est pas étonnant qu'il traite dans le *Quodlibet* IX deux questions d'auditeurs concernant les positions exactes d'Aristote en des matières touchant directement aux vérités de la foi. C'est le fait e.a. avec les questions «*Utrum ex fundamentis Aristotelis possit ostendi quod intellectus in omnibus sit unus numero, et an contrarium possit demonstrari»* (q. 14), et «*Utrum, suppositis fundamentis Philosophi, sit necesse ponere quod semper fuerit homo, et homo ab homine, ex parte ante in infinitum»* (q. 17.

La confrontation imposée avec les adversaires dans les Quodlibeta d'Henri, et le libre essor de sa personnalité devant ses disciples dans la Summa.

Dans les *Quodlibeta*, il était opposé à ses adversaires au point de vue doctrinal. Il ne fuyait pas cet affrontement d'opinions adverses, et il est typique que c'est justement lui dont un des ouvrages principaux est devenu le recueil des *Quodlibeta*. Cet affrontement immédiat à des adversaires a eu comme conséquence qu'Henri a été obligé à retravailler plus intensément certaines questions fort controversées des *Quodlibeta*, qu'en général il devait retravailler les questions de la *Summa*, qui traitaient tranquillement des

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Quodlibet IX. Ed. Id. (Opera Omnia, XI), Leiden 1983.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Cf. op. cit. 246–257 et 279–288.

attributions divines ou des relations entre les différentes personnes de la Sainte Trinité.

La Summa reflète ses leçons aux étudiants en théologie, du moins en partie. Il s'y trouvait au milieu des élèves qui étaient inscrits à ses cours et lui avaient confié leur formation théologique. Henri était donc confronté là avec des admirateurs et amis, ou du moins avec un public qui reconnaissait son autorité. D'autre part ce manque d'opposition lui laissait beaucoup plus librement déployer sa personnalité propre. Cette différence entre les Quodlibeta et la Summa se réflète dans les manuscrits de ces ouvrages qui contiennent des corrections probables d'auteur. Elles sont bien plus nombreuses dans certaines parties des Quodlibeta que dans la Summa.

Les *Quodlibeta* restent un mélange de questions diverses, parce qu'Henri y était livré au public et à la polémique, mais il ne faut pas se baser uniquement sur les *Quodlibeta* pour juger de sa personnalité. Il était e.a. aussi un grand penseur spéculatif, comme le montre sa *Summa*. On aurait dort, à notre avis, de voir Henri avant tout comme un âpre lutteur avec des adversaires doctrinaux. L'examen de ces corrections d'auteur montre bien au contraire, qu'il était conscient d'être parfois véhément dans le feu de la dispute, car dans les corrections apparaissent régulièrement des adoucissements et des expressions plus diplomatiques.<sup>8</sup>

# La confrontation imposée avec les problèmes actuels dans les Quodlibeta d'Henri.

Dans les *Quodlibeta* Henri n'était pas seulement confronté à des maîtres d'une autre tendance, mais aussi à des problèmes soulevés et des cas de casuistique. Cet affrontement était, lui aussi, prévu par les autorités qui avaient institué les disputes quodlibétiques. Cette confrontation à des problèmes actuels disputés dans l'université et à des problèmes qui se posaient autour d'eux dans la vie concrète de tous les jours, était très utile pour ces maîtres. Henri se soumettait avec grand soin à cette interrogation publique, et consultait soigneusement les documents nécessaires.

Ainsi pour répondre, dans le *Quodlibet* VI, à la question «*Utrum omnia quae continentur in regula beati Augustini, sint praecepta*», <sup>9</sup> Henri avait à cette occasion relu avec soin toute la règle de S. Augustin, et aussi tout le

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf. R. Macken, Les corrections d'Henri de Gand à ses Quodlibets, dans: Recherches de Théologie ancienne et médiévale, 40 (1973) 36; Quodl. X, XLIX-LI.

commentaire d'Hugon de Saint-Victor sur cette règle, comme il le dit au cours de sa réponse à cette question: «Perlecta autem diligenter regula atque super ea expositione Hugonis, nihil re vera in regula ipsa invenire potui, quod quidquam contentorum in ipsa sic mitiget ut ipsum extra praecepti obligationem trahat». <sup>10</sup>

Les Quodlibeta comme ouvrage ultérieurement élaboré après chaque dispute quodlibétique, où certaines questions sont élargies, et des ouvrages mineurs sont insérés dans un plus grand ensemble, par l'intermédiaire duquel ils seraient divulgués plus facilement.

On se demande si Henri s'est rendu compte que les *Quodlibeta* deviendraient de fait son ouvrage le plus renommé. En effet, si les *Quodlibeta* d'Henri ont acquis une si excellente réputation, c'est aussi à cause d'avoir été élaborés ultérieurement avec un si grand soin.

Certaines questions, il les élargit systématiquement. De fait, il a profité de certaines questions concrètes qui avaient été posées dans les disputes quodlibétiques et devaient donc être maintenues comme titres des questions dans la publication officielle des *Quodlibeta*, pour les élargir en les traitant dans le cadre de questions plus fondamentales. Ainsi, la q. 3 du *Quodlibet* XI lui sert à administrer une ultime réponse à Gilles de Rome dans la dispute au sujet de la distinction intentionnelle entre l'essence et l'existence, et dans ce but Henri élargit la question concrètement posée, qui ne concernait que la distinction entre la matière et la forme.<sup>11</sup>

Dans le *Quodlibet* XI, q. 6, Henri va plus loin. Henri y avait de nouveau à répondre à la même question que dans son Quodlibet IX, q. 6. Ici la question était formulée de la façon suivante: «Une chose peut-elle se faire passer elle-même de la puissance à l'acte?» Cette question tout-à-fait fondamentale, qui va vraiment au noyau du problème, donnait à Henri l'occasion d'un exposé profond concernant le statut philosophique de la volonté hu-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Quodlibet VI. Ed. G. A. Wilson (Opera Omnia, X), Leiden 1987, 171-177.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Op. cit. 176, 5-7.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cf. Id., Le statut de la matière dans la philosophie d'Henri de Gand, dans: Recherches de Theologie ancienne et médiévale, 46 (1979) 157–163: Id., Les diverses applications de la distinction intentionnelle chez Henri de Gand, dans: Sprache und Erkenntnis im Mittelalter, Miscellanea Mediaevalia, 13, 2 (1981) 771–773.

 $<sup>^{12}</sup>$  «Utrum aliquid potest reducere se ipsum de potentia ad actum» (Quodl. XI (ed. Paris 1518), f. 452vL-458vM).

maine. Dans sa réponse à la deuxième objection posée dans le cadre de cette question, il répond aussi à un petit écrit qu'il appelle «tractatus parvus», en cite par petites sections consécutivement tout le texte, réfute chaque petite section citée, et termine avec un jugement global sur ce petit traité, qu'il caractérise comme «déterministe». On se demande si ce petit traité, qui semble provenir d'une tendance intellectualiste prononcée qui ne correspond plus à la synthèse harmonieuse de S. Thomas d'Aquin, n'était de fait pas un petit écrit anonyme contre l'opinion d'Henri sur l'autonomie de la volonté humaine. Cela signifierait donc que le maître en théologie réputé qu'était Henri, aurait encore eu l'occasion de réfuter dans ces Quodlibeta un des tout premiers écrits, peut-être le premier, de cette littérature débutante en ce moment des écrits polémiques dirigés contre ses doctrines.

Une insertion bien plus encore volumineuse est celle d'une «question disputée» dans un des ses *Quodlibets*, à moins, ce qui est peut-etre plus probable, que ce ne soit plutôt un ouvrage très étendu écrit dans la fiction littéraire d'une question disputée. Dans ces deux hypothèses possibles, dont la deuxième semble la plus probable, cette insertion cadrait en effet dans les *Quodlibeta*, et exactement à cette place, car elle était une sorte de récapitulation et de point final de tout ce qu'Henri avait écrit concernant cette question, mais en même temps elle avait aussi un autre but: celui d'assurer à ce volumineux ouvrage une plus grande divulgation. Il s'agit de la q. 31 de son *Quodlibet* XII, qui est appelée aussi son *Tractatus super facto praelatorum et fratrum*.<sup>14</sup>

## L'amour et le courage de la vérité.

Henri répète régulièrement qu'il n'est animé d'aucun parti-pris contre personne, et quand il prend position dans une matière, c'est uniquement parce qu'il estime en conscience et devant Dieu, que sa position correspond

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cf. R. Macken, Heinrich von Gent im Gespräch mit seinen Zeitgenossen über die menschliche Freiheit, dans: Franziskanische Studien, 161–167, où nous avons publié cet opuscule, en extrayant les textes du *Quodlibet* XI, q. 6 d'Henri, ce qui nous a permis de le reconstituer entièrement.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. sur ce Tractatus: ID., Ein wichtiges Ineditum zum Kampf über das Beichtprivileg der Bettelorden: der «Tractatus super facto praelatorum et fratrum» des Heinrich von Gent dans Franz von Assisi 1226–1976, dans: Franziskanische Studien 60 (1978) 301–310; Quodlibet XII. Ed. J. Decorte (Opera Omnia, XVI), Leuven 1987; Henrici de Gandavo Tractatus super facto praelatorum et fratrum (Quodlibet XII, q. 31). Ed. L. Hödl – M. Haverals. Cum Introductione historica L. Hödl (sous presse).

à la vérité. Ainsi, après s'être opposé, dans son Quodlibet I, dans l'esprit de son temps, aux rentes à vie, Henri, quand il est forcé à revenir sur cette question l'année suivante, donne dans son Quodlibet II le témoignage: «Ista quaestio, ut credo, mota fuit propter conversam huius, an liceat emere redditus ad vitam, de qua determinavi quod non. Quod, ut intellexi, aliquibus displicuit. Quod re vera non dixi in favorem vel odium alicuius, sed, teste Deo, loquar ipsa veritate, quantum mihi apparuerit, coactus, iuxta hoc quod ibi declaratum fuit». Et il semble bien qu'en cela Henri était parfaitement honnête.

Henri a le courage de ses convictions. Il n'a pas peur de dire publiquement ce qu'il pense. Ainsi p.ex. il dit à propos des nobles: «Si vero loquamur de nobilitate generis, secundum quem vulgo solent appellari nobiles, qui saepius secundum rei veritatem multum sunt ignobiles, sic nobilitas includit antiquitatem». <sup>16</sup> Mais cela n'était pas une diatribe, car dans cette question il estime d'une façon très positive la fonction des nobles dans la société, qui sans doute au Moyen Age était plus importante que de nos jours. En cela Henri est équilibré.

«Le maître en théologie doit être une lumière majeure dans l'Eglise».

Henri est le type du professeur, du membre du personnel académique, qui prend sa tâche très au sérieux, et qui est tout-à-fait comme immergé dans l'enseignement. Les disputes quodlibétiques, les leçons universitaires, probablement les sermons universitaires, etc., tout cela constituait sa vie. Il y a passé d'ailleurs pratiquement toute son existence.

Il semble bien avoir rédigé en principe la plus grande partie de ce qu'il professait: ses sermons universitaires, ses leçons sur des questions spéciales, sous le titre de *Quaestiones ordinariae*, ses disputes quodlibétiques sous le titre de *Quodlibeta*, et ses leçons sur l'Ecriture sainte sous le titre de *Lectura ordinaria super Sacram Scripturam*. Après ces dernières, il faut se demander s'il ne renonça pas, faute de temps, après ce premier cours écrit probablement au début de son enseignement théologique, à rédiger ses cours sur l'Ecriture Sainte, pour en revenir à la pratique assez générale des maîtres en théologie: enseigner l'Ecriture sainte à partir d'une Bible glosée, pourvue de certains commentaires qu'ils écrivaient en marge.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Quodlibet II. Ed. R. Wielockx (Opera Omnia, VI), Leuven 1983, 97, 27–31.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Quodlibet IX. Ed. R. Macken, q. 18, 289, 27.

En ce qui concerne les Quaestiones ordinariae, c'est toujours de cette manière, à ce que nous sachions, qu'Henri renvoie à cet ouvrage, donc avec le titre fonctionnel, et le nom de *Summa* n'est qu'une fois, à ce qu'il semble, employé par lui-même, notamment dans la Summa, art. 1, q. 1: «Et quia, ut dictum est supra in quaestione de subiecto et materia huius scientiae, proprius ordo et modus procedendi in eo est incipere a Deo et procedere ad creaturas, ideo hic dubitandum est de duobus in summa (ou faut-il lire: Summa?): primum est de Deo, ut de subiecto principali huius scientiae; secundum est de creaturis, ut de materia subiecto attributa». 17 Mais «in summa» ne signifie pas nécessairement «dans notre Somme»; l'expression peut signifier aussi «en somme, pour ne pas entrer dans le détail», 18 ce qui serait aussi une explication. Le fait de nommer cet ouvrage avec un titre fonctionnel qui se réfère directement à ses fonctions de professeur, correspond parfaitement aux habitudes d'Henri. D'ailleurs, il doit s'être rendu compte, après un certain temps, qu'il n'achèverait jamais tout son programme, qui de fait englobait une partie «De Deo» et une partie «De creaturis», mais n'arriva jamais à la dernière; la dénomination de Quaestiones ordinariae était sous ce rapport sans doute prudente. D'autre part, nous croyons avoir pu prouver que le titre de Summa se trouvait au début du premier exemplar universitaire de tout l'ouvrage, et que tout le premier exemplar universitaire de la Summa a paru du vivant d'Henri. Il en résulte donc que ce titre était, au moins en l'année de parution de la première livraison, notamment en 1289, voulu comme titre de tout l'ouvrage, de sorte que ce titre était déjà peut-être la signification du mot «summa» aussi au début de l'ouvrage<sup>19</sup>. Pratiquement nous considérons donc le titre Summa comme le titre officiel voulu par Henri pour cet ouvrage, au plus tard en 1289, 4 ans avant sa mort, et peut-être déjà dès le début, mais nous considérons les Quaestiones ordinariae comme un titre fonctionnel utilisé d'ordinaire par Henri non seulement, sans doute, dans l'auditoire où il donna ses cours, mais aussi dans la rédaction de l'ouvrage.

Henri n'avait, en sa qualité de professeur, pas peur du tout des questions brûlantes d'actualité, aussi bien sur le plan de la théologie spéculative et de la philosophie pure, que sur le plan de la morale et de la discipline ecclésias-

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Summa, (ed. Paris 1520, I,) f. 123 r (avant A).

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Cf. F. Gaffiot, Dictionnaire illustré Latin-Français, Paris 1934, 1513.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Cf. Summa (Quaestiones ordinariae), art. XXXI–XXXIV, Ed. R. Macken. Opera Omnia, XXVII) (sous presse).

200

tique. Ce ne semble pas été, comme on l'a parfois supposé, parce qu'il avait un tempérament querelleur ou disputeur, mais parce qu'il avait une haute idée de la déontologie du maître en théologie, qui ne devait, à ses yeux, pas éluder les questions d'actualité, mais précisément proposer une solution pondérée et érudite, qui cadrait vraiment avec la réalité, avec l'enseignement de l'Eglise, avec les Pères de l'Eglise, etc. Il parle régulièrement de cette déontologie, p.ex. dejà dans le *Quodlibet* I, q. 35, où il souligne que le maître en théologie doit être «une lumière majeure dans l'Eglise». <sup>20</sup> Comme il fallait s'y attendre, on lui soumettait, de même qu'aux autres maîtres en théologie, tout naturellement des questions concernant les grands abus qui sévissaient dans l'Eglise de son temps, comme le cumul des bénéfices par certains prêtres, les ordinations épiscopales administrées à des candidats indignes, etc., et il tâchait de donner à ces questions des réponses équilibrées et adaptées à la réalité.

Néanmoins il savait disputer avec acharnement pour défendre sa solution des problèmes. Ainsi il lui arrive régulièrement de répondre à une citation d'un auteur, qu'on lui a proposée, avec une autre citation du même auteur, de sorte qu'il joue l'auteur contre l'auteur, et désarme ainsi complètement l'argument qu'on voulait lui opposer. Ainsi dans le *Quodl*. IX, q. 27, il répond à une citation de St. Bernard qu'on lui avait opposée, avec une autre citation de St. Bernard à l'appui de sa thèse,<sup>21</sup> et dans la q. 28 du même *Quodlibet*, il fait de même pour St. Augustin.<sup>22</sup>

A cause de cette défense acharnée de ses positions, on a parfois vu Henri en premier lieu comme un lutteur. De fait c'est ainsi qu'il apparaît çà et là dans les *Quodlibeta*, non pas tellement parce qu'il attaque, mais bien des fois parce qu'il était attaqué: il était une personnalité en vue, qui avait à se défendre contre des adversaires opiniâtres, qui ne comprenaient pas tous la grandeur et l'originalité de ses vues. Mais il ne nous semble pas qu'Henri était avant tout un lutteur. Il n'avait pas choisi le genre des disputes quodlibétiques: il lui fut imposé par les circonstances. Ce qu'il avait choisi librement, et élaborait complètement selon ses propres vues, c'était la *Summa*. Après avoir réalisé une première édition critique d'une partie de la *Summa*, il nous semble que la sérénité et l'élévation doctrinale de cet ouvrage, avec lesquelles Henri a étudié et exposé pendant toute la période de son enseigne-

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Quodl. I. Ed. R. Macken, 200, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Cf. Quodl. IX, Ed. Id. 311, 26-27 et 312, 38-45.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Cf. op. cit., 314, 46–315, 56 et 315, 58–319, 89.

ment théologique, les attributs de Dieu, les relations entre les trois personnes de la Ste Trinité, etc., caractérisent mieux sa personnalité.

«Homo scribens»: Henri de Gand, un écrivain de race.

Qu'Henri était un écrivain de race, deviendra évident quand la collection de ses *Opera Omnia*, prévue provisoirement en ca. 46 volumes (si entretemps on n'en découvre pas plus), aura pris sa place dans les bibliothèques scientifiques, et que de nombreuses nouvelles études scientifiques, qui entourent l'entreprise en marche des éditions critiques, auront encore mis davantage en lumière tout de qu'ils contiennent de richesse doctrinale. Par l'expression «écrivain de race», nous voulons dire qu'il pensait en quelque sorte en écrivant. L'heureuse découverte d'une imposante multitude de corrections d'auteur dans ses propres ouvrages fait d'Henri de Gand un cas particulièrement favorable pour étudier comment un penseur médiéval, et lui en particulier, vivait, écrivait, pensait. Il ne faut peut-être pas tellement tâcher de découvrir sa personnalité dans sa vie, qui aura été sans doute une vie assez retirée et très régulière, mais dans ses œuvres, où il s'épanche librement.

A quelques considérations que nous avons déjà vouées au style d'Henri dans la rédaction de ses *Quodlibets* et de sa *Summa*, <sup>23</sup> ajoutons encore les considérations suivantes.

Il semble bien qu'il ait travaillé, du moins pour des questions assez compliquées, mais même aussi en général pour des questions assez réduites en longueur, à l'aide de schémas précédés éventuellement d'accolades, qu'il détruisait probablement une fois que le texte était constitué. Un tel schéma semble avoir été conservé, du moins si la *Lectura ordinaria super Sacram Scripturam*, qui lui est attribuée avec une assez grande probabilité, est réellement de lui.<sup>24</sup> Cela ne l'empêchait pas d'enrichir encore ce schéma pour certaines questions, mais alors, à ce qu'il semble, non en faisant un nouveau schéma, mais directement dans la marge du schéma. Cette méthode des schémas faits avant la rédaction de sa réponse à une question est

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Cf. Quodl. I. Ed. R. Macken, XV-XVI.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Nous en avons publié la photographie dans notre édition critique de cet ouvrage, *Lectura* ordinaria super Sacram Scripturam, Henrici de Gandavo adscripta. Ed. R. Macken, *Opera Omnia*, XXXVI, 49 et planche IV.

202

particulièment claire dans les questions de casuistique qui se trouvent à la fin de chacun de ses *Quodlibeta*, et dès le début; donc probablement il le faisait aussi dans ses ouvrages de jeunesse, qui précédaient le *Quodlibet* I.

Dans la discussion de ces questions Henri est très ouvert, et tâche de découvrir tous les aspects du cas proposé, sans imposer des solutions simplistes ou étrangères à la vie réelle. Il est en effet un maître réaliste du Moyen Age, ouvert par ces consultations à la multitude des cas qu'impose la vie de tous les jours. Cela explique peut-être un certain engouement du public savant du temps d'Henri pour ses questions de casuistique, dont beaucoup d'extraits se retrouvent, ce qui prouve qu'on les copiait avec intérêt à partir des textes des Quodlibeta entiers. Henri invite même les usagers de ses questions à y collaborer d'une façon créative, en ajoutant des distinctions qu'il n'aurait peut-être pas aperçues, et donc pas prévues dans ses propres schémas. Dans le Quodlibet VI, q. 24, à la fin du corpus quaestionis, il s'exprime ainsi: «Si quod vero membrum omissum sit, ut aliquod subdistinguendum apponat ille cui occurrit; mihi autem ad praesens non occurrit». Tout cela montre qu'il n'imposait pas sa solution comme une «détermination» valable pour tous les temps, mais qu'il avait un œil ouvert pour la réalité fluente de la vie quotidienne. Il peut arriver qu'une solution soit la même dans différents membres du schéma qu'il a distingués, de sorte qu'il puisse renvoyer à l'endroit où il donne cette solution, p.ex. dans le Quodlibet VI, q. 25: «Si primo modo, de istis duobus ultimis,» (les deux cas qu'il vient de mentionner) «tunc subdistinguendum, ut iam distinguetur quando bona non sunt distincta et non dat simul totum, sed uni primo». 25 Ce qui suit immédiatement, est même encore un renvoi similaire: «Si secundo modo, tunc subdistinguendum, sicut quando non sunt bona distincta, ut iam sequetur ...»26

L'engouement pour le raisonnement à l'aide de sentences logiques soigneusement mises à part et disputées chacune pour elle en détail, et comparées, semble être une de ses caractéristiques. On le remarque par de nombreux autres exemples dans le *Quodlibet* X, q. 10.<sup>27</sup>

Non seulement Henri renvoyait à ses propres ouvrages, mais on peut se demander s'il n'a pas utilisé assez abondamment ses propres écrits antérieurs, en les pillant souvent sans les citer: en effet, dans ses deux ouvrages

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Quodl. VI. Ed. G. A. Wilson, 229, 48–50.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> *Ibid.* 229, 51–52.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Quodl. X, q. 10. Ed. R. Macken, 263, 80-271, 55.

majeurs qu'il a rédigés comme maître en théologie, les *Quodlibeta* et la *Summa*, et que nous avons lus en entier, nous n'avons jamais pu découvrir une référence à un ouvrage d'Henri écrit avant sa maîtrise en théologie. Après la grande condamnation de l'évêque de Paris, Etienne Tempier, le 7 mars 1277, préférait-il ne plus s'y référer, parce que, lui aussi, avait été invité avant cette condemnation à se distancier plus clairement de certaines positions qui étaient menacées d'une condamnation?<sup>28</sup> Ou du moins avait-il décidé à faire de ces deux ouvrages majeurs rédigés en tant que maître en théologie, un ensemble en soi, tout en usant cependant abondamment, sans les citer, de ses ouvrages antérieurs pour la rédaction de ces deux ouvrages majeurs? Il faudra sans doute attendre que ces ouvrages écrits avant sa maîtrise en theólogie, soient retrouvés, puis tous édités, pour voir plus clair dans les relations entre ceux-ci et les deux ouvrages majeurs, et la mesure dans laquelle les premiers ont été utilisés pour la rédaction des derniers.

Dans ses ouvrages, il ne manque pas de passages vivants et émotifs, mais de temps en temps on voit ici apparaître des traits d'un humour un peu spécial, un humour de professeur personnifié avec sa tâche, et familiarisé avec ses étudiants, et avec le public d'érudits qui fréquentait ses disputes quodlibétiques. Ainsi lors de sa première dispute quodlibétique, à la q. 38, un bénédictin assez rigoriste tâcha de lui faire condamner les autres bénédictins pour leur usage de viande, ce qui était contre la lettre de la règle de St. Benoît. Henri fait sentir dès la formulation de l'argument d'où vient le vent, et il le formule finement, de manière à faire ressortir son caractère exagéré: «In oppositum ... ut dixit monachus niger opponens, est abusus omnium nigrorum monachorum». 29 Ensuite il ne résoud pas la question au goût de l'objectant rigoriste, mais se base au contraire sur la faculté de dispenser qu'on trouve aussi dans la règle de St. Benoît, et par laquelle le supérieur a un large pouvoir d'adaptation de la règle, et de dispenses. A la fin de son exposé, dans la conclusion de sa «Solutio», Henri évoque finement la figure abattue de son objectant, auquel il souhaite la paix: «...si monachi nigri comedant carnes sani, non credo quod sit abusus, salva pace eius qui opposuit, sed magis dispensatio superioris». 30

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Cf. L. Hödl, Neue Nachrichten über die Pariser Verurteilungen der thomasischen Formlehre, dans: Scholastik, 39 (1964) 178–196.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Quodl. I. Ed. R. Macken, 208, 8-9.

<sup>30</sup> Ibid., 209, 26-28.

Henri, défenseur de l'autorité de l'Eglise et de l'Etat, mais défenseur aussi des droits de la personne humaine vis-à-vis de cette autorité.

Henri revient régulièrement à sa volonté d'obéissance vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique. Ainsi dans le passage du Quodlibet II, q. 1, cité plus haut, il continue: «Nec in rei veritate adhuc mihi aliud quam dixi, apparet. Quod cum apparuerit quocumque docente, vel etiam Ecclesia contrarium teneri praecipiente, absque omni confusione et rebellione paratus ero oboedire in hoc, sicut et in omnibus aliis determinatis et determinandis». 31

On peut probablement dire en résumé qu'Henri était le type de l'idéaliste dans une fonction publique. C'est peut-être ce qui lui valait la grande confiance des autorités ecclésiastiques et des autorités universitaires. S'il prenait carrément position dans les questions d'actualité au lieu de s'abstenir prudemment, cela tenait au fait, non comme on l'a parfois pensé, qu'il aurait eu un tempérament de batailleur, mais parce qu'il avait une haute idée de sa tâche, et estimait que son devoir était de parler, et non de s'abstenir. Il avait un sentiment vif de sa responsabilité vis-à-vis de l'Eglise et même de l'autorité, mais il semble bien que pour soi-même il n'était pas trop exigeant et vivait modestement. D'ailleurs il osait dire carrément aux autorités, e.a. aux évêques, quels étaient leurs devoirs, et n'avait pas peur d'affronter des adversaires puissants comme étaient les ordres mendiants appuyés par l'autorité papale, quand il pensait que la vérité était en jeu.

En tant que maître en théologie, Henri était un prêtre qui, en traitant des questions de pastorale, montrait une préoccupation sacerdotale réelle. Ainsi dans le Quodlibet VI, q. 10, il voue un examen minutieux aux théories aristotéliciennes et arabes de la «bonne fortune», <sup>32</sup> sans doute parce que ces théories du hasard, en partie liées à des théories astrologiques, avaient une grande influence de son temps (comme dans le nôtre), mais étaient dangéreuses pour la conception chrétienne de la vie. Il faut voir sans doute dans maintes questions des Quodlibeta des préoccupations de ce genre, qui dépassent de loin le terrain purement académique. Il se rendait compte qu'un professeur en théologie devait être une «lumière majeure», <sup>33</sup> qui illumine la vie chrétienne en général, et doit donner des directives sûres, en en usant de

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> *Quodl.* II. *Ed.* R. Wielockx, 97, 7–9.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Quodl. VI. Ed. G. A. Wilson, 87,1–127,67.

<sup>33</sup> Ouodl. I. Ed. R. Macken, 200, 21.

toute sa science pour répondre aux questions posées dans ces disputes. Bien qu'à première vue elles pouvaient paraître anodines, elles étaient une occasion de trancher dans la vie même et de traiter des questions tout-à-fait capitales. Ces solutions à des problèmes concrets proposés étaient, à ses yeux, un devoir du maître en théologie. Aussi s'estimait-il obligé à fournir aux prédicateurs et à tous ceux qui se vouaient à l'apostolat, des solutions tout-à-fait concrètes, qu'ils pouvaient appliquer au besoin, e.a. pour entendre les confessions. Aussi cette utilité pratique de maintes questions de pastorale explique probablement au Moyen Age l'intérêt porté à celles des *Quodlibeta* d'Henri de Gand.

En tout cela, Henri était un vrai universitaire. L'université en effet, aussi bien au Moyen Age que de notre temps, est un bastion de liberté et de compréhension et collaboration internationale, qui s'est toujours instinctivement opposé à toute dictature de la part de l'autorité civile, et même de l'autorité religieuse. Son expression (du moins l'expression qu'un écrit anonyme lui impute, «Si nobis licet disputare de Evangelio, cur non de privilegio?»<sup>34</sup> est devenue fameuse, et caractérise bien sa lutte pour la liberté de l'examen universitaire théologique, malgré le respect qu'on garde pour l'autorité de l'Eglise et pour la parole du Christ. Cela aussi explique sans doute pourquoi l'Université estimait et protégeait Henri. Quand les légats apostoliques, irrités par cette expression, pensèrent un moment à le suspendre comme enseignant, un long cortège de professeurs et d'étudiants se dirigea vers la maison des légats. Bien qu'ils n'y furent pas trop bien reçus, ils obtenaient que la suspension d'Henri de Gand soit levée et remplacée par une défense générale aux maîtres en théologie d'accepter dans la suite dans leur disputes quodlibétiques des questions concernant le privilège en matière de confession, accordé aux ordres mendiants. Malgré le fait qu'il respecte l'autorité aussi bien civile qu'ecclésiastique, Henri est contre l'abus de pouvoir, et défend les droits du subalterne où c'est nécessaire. Dans sa réponse aux questions de casuistique il était contraire au rigorisme exagéré dans l'interprétation de la profession religieuse: il défend les droits du subalterne religieux en matière de protection de sa réputation, même en cas de péché (cf. e.a. Quod. I, q. 33; Quodl. IX, q. 28); son droit à avoir certaines choses pour son usage personnel (cf. Quodl. IX, q. 27); le droit des bénédictins à manger de la chair, en se basant sur les dispensations prévues dans la Règle et accordées depuis longtemps (cf. Quodl. I, q. 38). C'est aussi dans cet

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> R. Macken, Ein wichtiges Ineditum..., p. 303.

206

esprit qu'il défendait les droits des évêques diocésains contre certaines exemptions exorbitantes accordés aux ordres mendiants, mais en plaidant en même temps pour l'invitation des religieux à l'apostolat sous le contrôle des évêques, comme elle a été de fait plus tard codifiée pour des siècles par le Concile de Trente. Peut-être cette casuistique équilibrée, opposée à un rigorisme exagéré, le faisait-elle aussi estimer, et était une cause en plus de l'engouement avec lequel beaucoup d'extraits des questions de morale et de pastorale dans ses *Quodlibets* étaient copiés et circulaient. Non seulement elles traitaient de questions d'actualité, mais elles en traitaient dans un climat de sérénité, de liberté et de tolérance, et constituaient un plaidoyer pour l'équilibre et le bon sens dans la direction des couvents, et de l'Eglise en général.

Raymond Macken, Leuven